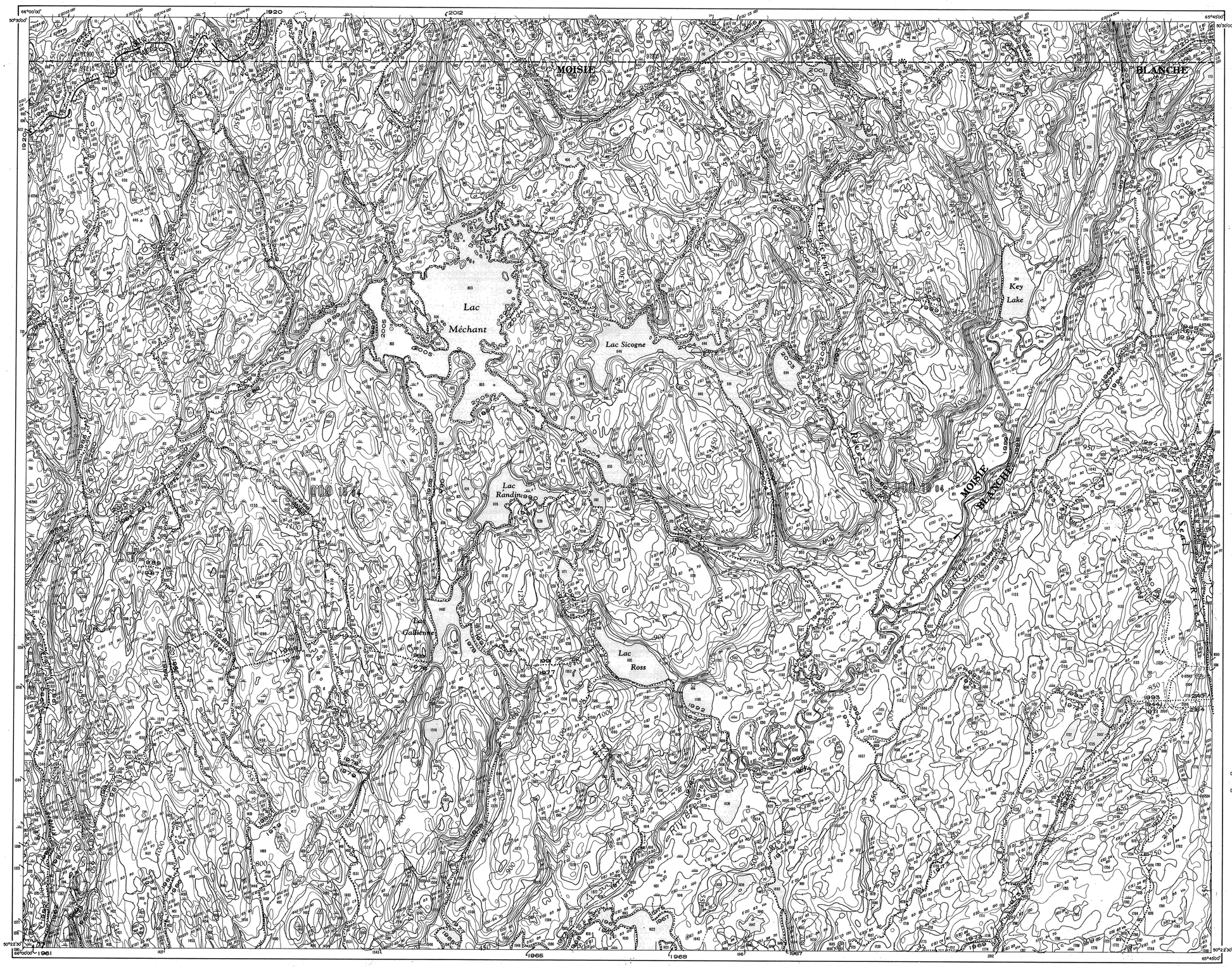

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à peuplier
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée-tronc)
— — à mélèze (cèdre)
— — à thuya (cèdre)
— — à peuplier
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — (plantation de sapin baumier)
Pinèdes à pin blanc
— — avec pin rouge
— — et/ou rouge (le pin occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec pin gris
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinèdes à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec peuplier
— — avec pin blanc
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinèdes à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec peuplier
— — avec pin rouge
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — (plantation de pin sylvestre)
Cédrière
— — à thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin mugo
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance Hauteur	Tendance Densité
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1-Pg (F)	F1-Pg (D)
— — — — avec pin rouge	F1-Pr	F1-Pr (D)
— — — — avec épinette rouge	F1-Er	F1-Er (D)
— — — — avec résineux	F1-R	F1-R (D)
— — — — avec épinette noire	F1-En	F1-En (D)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1-E	F1-E (D)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	Bb-S	Bb-S (D)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb-E	Bb-E (D)
— — — — avec pin gris	Bb-Pg	Bb-Pg (D)
— — — — avec pin rouge	Bb-Pr	Bb-Pr (D)
— — — — avec pin rouge	Bb-P	Bb-P (D)
— — — — avec résineux	Bb-R	Bb-R (D)
Bouleau à bouleaux blancs	Bb	Bb (D)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1-Pb	F1-Pb (D)
— — — — avec pin rouge	F1-Pr	F1-Pr (D)
Peuplerie avec sapin	Pe-S	Pe-S (D)
— — avec pin gris	Pe-Pg	Pe-Pg (D)
— — avec pin rouge	Pe-Pr	Pe-Pr (D)
— — avec épinette rouge	Pe-Er	Pe-Er (D)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe-E	Pe-E (D)
— — avec résineux	Pe-R	Pe-R (D)
Cédrière avec résineux	Cr-R	Cr-R (D)
Cédrière résineuse	Cr-R	Cr-R (D)
Mélangés à feuillus tolérants	M-Ft	M-Ft (D)
— — sur station humide	M-Ft-h	M-Ft-h (D)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
Peuplerie à peuplier
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— à bouleaux jaunes
Peuplerie à bouleau
Cédrière rouge
Cédrière à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— à bouleaux jaunes
— à hêtre
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de chêne rouge
— de noyer noir
— de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Joints

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en dénoir
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche courtes
⊖ 1 à 50 %
⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Erosion
Plantation

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : GROUPE POLYN. THÉRIAULT LTÉE
SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 94-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4*
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 000 16 04
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique:
Bassin primaire: 34800*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97215*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 2140*
Région écologique: 111 a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 »	21-40 »
50 »	41-60 »
70 »	61-80 »
90 »	81-100 »
120 »	101 et plus »

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-50 (ans)	30-70 (ans)
80-50 »	30-80 »
80-50 »	30-80 »
90-50 »	30-90 »
100-50 »	30-100 »
120-70 »	70-120 »

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne): Prog. à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges ayant moins de 10 cm.
Min (mûre inéquienne): Prog. à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges ayant 10 cm et plus.
Vin (vieux inéquienne): Prog. à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges ayant plus de 50 cm.
Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 50 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	cocon
Modérée	31 à 40%	P
Forte	41 à 50%	P
Abrupte	51% et plus	4
Superficie excluse de pentes > 51%		4

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATION FORESTIÈRES

S1B1 C3 cp 50 Cr
— défoliation
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences

F C5 cl 68 D1
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987
Année de publication: 1988
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22 J-9 S.E.	22 I-12 S.O.	22 I-11 S.E.	22 I-11 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 J-8 S.E.	22 I-5 S.O.	22 I-6 S.E.	22 I-6 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 J-1			

22 I/5 N.O.